

Annexe 4.1.1. : Spécifications pour le domaine des Traversées de parois Coupe-Feu (PP-RF)

Le présent document reprend les spécifications pour le domaine des **traversées de parois coupe-feu**. Ce document ne couvre qu'un seul domaine.

4.1.1.1 Certificats possibles pour les experts

Expert spécialisée en :

- Certificat de base : Traversée de parois Coupe-Feu (PP-RF)

4.1.1.2 Documents de référence

Les documents de référence obligatoires sont de 2 types :

4.1.1.2.1 Réglementation

- Lois, Arrêtés Royaux et règlements régionaux et communautaires qui sont applicables – voir www.besafe.be
- Arrêté royal du 7 juillet 1994 fixant les normes de base pour la prévention des incendies et des explosions auxquelles les nouveaux bâtiments doivent satisfaire (« Normes de base »)
- Marquage CE
- Règlement européen sur les Produits de la Construction (RPC) et les directives Low voltage, EMC et ATEX;
- RGPT - Règlement général pour la protection du travail
- Code du bien-être au travail;
- RGIE : Règlement général sur les installations électriques Livre I;

4.1.1.2.2 Normes, Règlements, Notices Techniques

Spécifique à la technique

- Règles d'installation
 - NIT 293 (BUILDWISE) : Obturation résistant au feu des traversées de parois résistant au feu- Réglementation et installation.
 - NTN ANPI 169-C Resserrage de traversées coupe-feu – Certification des entreprises spécialisées

Non spécifique à la technique

- Exigences et/ou règlements spécifiques de l'autorité, du promoteur ou de son mandat

Pour les références normatives non datées, seule la ou les éditions valides (non retirées) du document de référence, y compris les éventuels amendements, s'appliquent. Lorsqu'une norme ou une note technique est citée, elle doit comprise dans son entièreté.

4.1.1.3 Matière visant à confirmer la compétence des Experts

Une formation pertinente doit être dispensée par les fabricants des produits ou des composants concernés ou par une tierce partie autonome qui a la compétence pour dispenser ce genre de formation.

Les Experts doivent faire preuve d'une bonne expérience et pouvoir faire état d'une formation pertinente par rapport à la fonction remplie, assortie d'une évaluation par tiers avec un résultat positif.

Ces formations doivent être consignées aux dossiers personnels et reprise à un registre qui doit pouvoir être communiqué à tout moment aux maîtres d'ouvrage ou à leurs représentants.

Une formation continue (minimum une par an) est indispensable pour garantir la connaissance des nouveaux produits, des nouvelles procédures et mises en œuvre associées.

4.1.1.3.1 Détail de la matière :

La matière de l'examen est détaillée ci-dessous :

- a. Les connaissances générales en matière de sécurité incendie (principes physiques et chimiques régissant la naissance et le développement d'un feu ou d'une explosion ; moyens d'alarme; moyens d'intervention);
- b. La connaissance des Règlements de certification pour "Entreprise certifiée BOSEC spécialisée pour le domaine des Traversée de parois Coupe-Feu " ;
- c. Avoir des notions (*) de la réglementation dans le domaine de la protection et de la prévention incendie en vigueur en Belgique;
 - Législation (voir ci-dessus 4.1.1.2.1)
 - Organisation des réglementations en Europe et en Belgique (UE, Services publics fédéraux, Régions, Communautés);
 - Organisation de normalisation en Europe et en Belgique CEN, CENELEC, NBN et BEC
 - *savoir quand doit être appliquée, mais pas en connaître le contenu en détail
- d. Connaissance des techniques et des matériaux utilisés
- e. Connaissance des exigences de la NTN ANPI 169-C
- f. Connaissance et application de la NIT 293 de Buildwise

4.1.1.3.2 Critères d'évaluation lors de l'examen :

L'examen théorique porte sur :

- Les connaissances en matière de la législation / réglementation sur le compartimentage RF (voir 4.1.1.2.1 et 4.1.1.2.2 ci-dessus)
- La traduction correcte des PV, et autres documents et références en procédures internes et modes opératoires destinés aux intervenants

Exigence pour le candidat :

- réussir l'examen organisé par ANPI.

Partie théorique (A-B)

Examen écrit portant sur la formation et l'expérience du candidat ; ces listes sont conservées exclusivement par le Bureau;

Exercice pratique C

Exercice d'application – resserrage d'une traversée coupe-feu

La documentation pourra être utilisée uniquement pour l'exercice pratique de la question.

4.1.1.4 Tableau d'évaluation de l'Expert candidat:

	CRITERES	POINTS
A1 A2 A3 A4 A5	Formation structure de la réglementation, des normes et des certifications dans le domaine de l'incendie; physique et chimie du feu; comportement au feu des produits; installations de protection incendie passive : résistance au feu des éléments de construction, réaction au feu des matériaux. techniques du domaine d'application TCF : Théorie	/50
B1 B2 B3 B4	Expérience connaissance des produits existant sur le marché et des pratiques courantes dans le domaine d'application TCF; connaissance des règlements et normes associés au domaine d'application; connaissance de l'évolution des techniques couvertes par le domaine d'application; connaissance des performances des composants d'une installation TCF afin d'en définir les critères d'acceptation lorsqu'il n'en existe pas.	
C	Exercice pratique	/50

Compétences requises pour les experts

ACTIVITES	COMPETENCES
Recevoir les instructions de travail.	Savoir établir une relation professionnelle de qualité avec un entrepreneur, avec un client.
Analyser le travail	Lire et interpréter correctement les conventions symboliques des plans, des schémas.
	Comprendre les éléments du cahier des charges.
	Exécuter correctement à main levée en utilisant les représentations symboliques spécifiques et les normes en vigueur un schéma, un croquis, d'un sous-ensemble, d'un détail d'une installation.
	Reconnaître les divers systèmes d'installations et leurs caractéristiques respectives.
	Dans des cas simples et dans son domaine d'activité, pouvoir analyser et exprimer objectivement les avantages et les inconvénients des différents matériaux, matériel et des techniques employées.
	Se documenter, relever une référence dans un catalogue.
	Se concerter avec les différentes personnes intervenant sur le chantier.

4.1.1.4 Autres modalités

Détenir une certification VCA

Une identification des PP-RF's doit pouvoir être réalisée, par exemple, via un marquage indélébile. Un accord sera convenu entre les parties qui portera sur les modalités d'identification (photos, format, contenu des informations, etc.).